

Direction de la Culture

## RÈGLEMENT DU TREMPLIN PHÉnix ROUEN

**Le Tremplin Phénix Normandie** regroupe trois tremplins étudiants locaux de musiques actuelles, qui ont lieu au printemps dans les universités de Rouen Normandie, de Caen Normandie et du Havre Normandie.

### 1. Objet du concours

Présentations scéniques d'un set musical d'une durée de 15 minutes si candidature retenue à la suite de la présélection sur dossier.

### 2. Qui peut y participer et comment ?

Tous les étudiants de l'enseignement supérieur public normand peuvent y participer.

Suite à un appel à candidatures lancé en décembre 2025 jusqu'en janvier 2026 par chaque université sur son territoire, des groupes sont sélectionnés pour participer à une soirée tremplin devant un public et un jury composé de professionnels du monde de la musique et d'étudiants.

À Rouen, les candidatures sont à envoyer avant le 25 janvier 2026 à [tremplins@univ-rouen.fr](mailto:tremplins@univ-rouen.fr). La candidature peut être à titre individuel ou pour un groupe. La candidature devra comporter :

- Les noms et prénoms des participants ;
- Le numéro étudiant d'au moins un des participants ;
- Le contact référent (e-mail et n° de téléphone) ;
- Les réseaux sociaux ;
- Un lien de téléchargement ou un fichier de leur proposition musicale ;
- Un live d'une répétition ou d'un concert ;
- Présentation écrite du groupe.

Tous les styles musicaux sont acceptés.

### 3. Date de concours

Une présélection a lieu la 1<sup>ère</sup> semaine de février 2025 sur dossier.

Les candidatures présélectionnées participent à la finale du concours qui se déroule le 12 mars 2026 à 19h en salle de spectacle à la Maison de l'Université.

### 4. Prix et désignation des lauréats

Le jury est composé de Gildas Clet, chargé de production, de programmation et de communication au Kalif ; Stéphanie Lhuissier, chargée de la Communication - Relations publiques et presse - Assistanat programmation au Trianon Transatlantique ; Marielle Cafafa, enseignante à l'université de Rouen Normandie en pratiques vocales ; Julien Lenormand, chargé de l'accompagnement des groupes au 106 ; Loïc Deshayes, Responsables des studios et de l'accompagnement artiste du Kubb ; deux étudiant-e-s de l'URN.

Lors de son entrée en salle, le public se voit remettre un bulletin de vote par personne afin de voter pour la proposition musicale qu'il préfère à la suite des prestations de chacun des participants. Dans le même temps, le jury se retire afin de délibérer et de voter. Les votes du public et du jury sont ensuite comptabilisés et la désignation du lauréat s'effectue à 60% par le jury et à 40% par le public. Aucune réclamation n'est admise.

Le résultat du concours est communiqué au lauréat à la fin de l'évènement.

### Prix du concours :

Le lauréat se voit remettre un prix de 500€ sous forme de bons d'achat de son choix (magasin de musique, session d'enregistrement, accompagnement artistique, etc.) et remporte une journée de résidence et sa participation à la Tournée Phénix Normandie en automne 2025 aux côtés des lauréats caennais et havrais.

Le prix ne peut faire l'objet ni d'un remboursement en espèces, ni d'un échange, ni d'aucune contrepartie de quelque nature que ce soit et est non cessible.

## 5. Données personnelles

Chaque participant signe au préalable de l'évènement un formulaire de droit à l'image pour autoriser ou non la Direction de la Culture à photographier, filmer et enregistrer leurs performances puis de les diffuser à des fins promotionnelles, d'illustration, de communication et d'information. Cette autorisation s'étend sur 5 ans et peut être révoquée à tout moment en adressant un courrier au service communication : [communication.culture@univ-rouen.fr](mailto:communication.culture@univ-rouen.fr).

## 6. Règlement

La participation au concours vaut acceptation du présent règlement.